

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL - (N° 1437)

Adopté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
Mme Olivier, rapporteure

ARTICLE 16

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« conformément à »,

les mots :

« dans les conditions prévues au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de coordination.